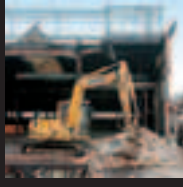


## Déconstruction et démolition



Français – Ce journal paraît également en allemand, italien, espagnol, portugais et serbo-croate.

**SBV** Schweizerischer Baumeisterverband  
**SSE** Società Suisse des Entrepreneurs  
**SSIC** Società Svizzera degli Impresari-Costruttori  
Societat Svizra dals Impresaris-Constructurs



1 Une organisation claire.



2 Direction des travaux: attendre les autorisations!



3 Tester la résistance.



4 Substances polluantes: avertir immédiatement!



5 Prudence dans le rayon d'action des machines.



6 Limiter la production de poussière.



7 Utiliser des écrans de protection.



8 Gare aux postes de travail superposés!



9 Respecter les contraintes statiques!

## Renseignements

BST – Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

### Suisse Romande

Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Case postale 21

1000 Lausanne 22

Tél. 021 646 18 29

Fax 021 646 42 14

E-mail [info@sse-srl.ch](mailto:info@sse-srl.ch)

Internet [www.b-f-a.ch](http://www.b-f-a.ch)

### Deutsche Schweiz

Beratungsstelle für Arbeitssicherheit des SBV

Weinbergstrasse 49

8035 Zürich

Tel. 044 258 82 31

044 258 83 04

Fax 044 258 83 21

E-Mail [bfa@baumeister.ch](mailto:bfa@baumeister.ch)

Internet [www.b-f-a.ch](http://www.b-f-a.ch)

### Svizzera Italiana

Ufficio di consulenza per la sicurezza sul lavoro della SSIC

Viale Portone 4

6501 Bellinzona

Tel. 091 825 54 23

Fax 091 825 75 38

E-mail [ucsl@ssic-ti.ch](mailto:ucsl@ssic-ti.ch)

Internet [www.b-f-a.ch](http://www.b-f-a.ch)

## Contraintes selon la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction

- 1 La personne responsable surveille le déroulement des travaux. Lors de travaux délicats ou inhabituels, elle prend les décisions nécessaires.
- 2 Avec les travaux de déconstruction, il est toujours nécessaire d'attendre les autorisations qui assurent que les services (eaux, gaz, électricité, ...) ont été coupés et qu'il n'y a pas de matières dangereuses.
- 3 Les couvertures, claies et faux plancher représentent des risques de chutes
- 4 Lorsque des substances douteuses apparaissent ou que des odeurs sont constatées, la personne responsable doit être immédiatement avertie, en particulier avec l'amiante.
- 5 Il faut toujours s'assurer qu'il n'y a personne dans le rayon d'action des machines.
- 6 Le dégagement de poussière peut-être considérablement réduit par arrosage.
- 7 Des parois de protection ou des écrans mobiles peuvent limiter les zones de danger, évitez aussi les jets de matériaux. Les personnes étrangères au chantier doivent être protégées par des parois ou éloignées par une signalisation adéquate.
- 8 Lorsque plusieurs postes de travail doivent être exploités les un au dessus des autres, il faut empêcher la chute de matériaux et les chutes de hauteur par des protections.
- 9 La coupe ou l'enlèvement d'éléments de structure peut-être dangereuse pour le travailleur, ses collègues ou peut provoquer des dégâts. Il faut y penser en permanence.

## Prestations

La Société Suisse des Entrepreneurs SSE dispose d'un bureau pour la sécurité au travail BST avec siège à Zurich et filiales à Lausanne et Bellinzona. Les activités du BST sont régies par un contrat entre la SSE et la Suva. Les prestations du BST se concentrent sur trois domaines:

**Conseils, Formation, Publications.**

Les prestations du BST s'adressent à toutes les entreprises du secteur principal de la construction et sont en principe gratuites.

## Publications sur ce thème

- Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé dans les travaux de construction (OTConst) du 29 juin 2005. CNA-suva 1796.f
- Liste de contrôle Travaux de déconstruction et de démolition CNA-suva 67151.f
- Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante. CNA-suva 84024.f